



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-026 bis

Publié le 21 janvier 2020

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant délégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire n° AB-DOS-09

Établissement de transfusion sanguine Hauts de France - Normandie

Décision N 2019-01 portant nomination du correspondant d'identitovigilance

Décision N 2019-02 portant nomination du correspondant du suppléant du correspondant d'identitovigilance

Décision N 2019-03 portant nomination du correspondant de pharmacovigilance

Décision N 2019-04 portant nomination du suppléant de pharmacovigilance

Décision N 2019-05 portant nomination du suppléant au correspondant d'hémovigilance



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de
la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale
Hauts-de-France

**Décision portant délégation de signature
au titre de l'ordonnancement secondaire
N° AB-DOS-09**

Le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
des Hauts-de-France

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur André BOUVET en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Martial FIERS dans l'emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2017 portant nomination de Monsieur Éric DUDOIT dans l'emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2018 portant nomination de Madame Émilie MAMCARZ dans l'emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur André BOUVET Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État.

DÉCIDE

Article 1er – En application de l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cette décision, le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France donne délégation, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Monsieur Martial FIERS, Directeur Régional Adjoint,
- Monsieur Éric DUDOIT, Directeur Régional Adjoint,
- Madame Émilie MAMCARZ, Directrice Régionale Adjointe,

à l'effet de signer l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à :

- Madame Véronique BUYENS-DAGMEY, pôle des politiques sociales,
- Madame Caroline CHIMOT, pôle des politiques sportives,
- Monsieur Pierre CARPENTIER, secrétariat général,
- Monsieur Jérémy DAVELU, secrétariat général,
- Monsieur Hocine DRISSI, mission « appui aux travaux de transformation de la DRJSCS »,
- Monsieur Julien KOUNOWSKI, pôle études, observations et mission d'appui,
- Madame Bertille MACREZ, secrétariat général,
- Madame Catherine MAZUR, pôle des politiques de formation, certification,
- Monsieur Jean-Christophe PINOT, mission « synthèse et prospective »,
- Madame Caroline PRUDHOMME, pôle des politiques de jeunesse,
- Monsieur Kag SANOSSI, pôle politique de la ville,
- Monsieur Patrick ZEGHOU, mission régionale et interdépartementale inspection contrôle audit et évaluation,

à l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3 - Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Hauts-de-France donne délégation à :

- Monsieur Pierre CARPENTIER,
- Monsieur Jérémy DAVELU,
- Monsieur Bertille MACREZ,

à l'effet de valider les ordres de mission CHORUS DT en qualité de service gestionnaire et les états de frais dans CHORUS DT en qualité de gestionnaire valideur, dans le périmètre des attributions de la direction.

Article 4 - Délégation est également donnée aux personnes mentionnées à l'article 2, à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais CHORUS DT, en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la direction.

Article 5 – En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à :

- Madame Régine BICEP,
- Monsieur Bruno DELAVENNE,
- Monsieur Nicolas SAENEN,
- Monsieur Christophe TROUILLARD,

à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais CHORUS DT, en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la direction.

Article 6 - Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Monsieur Pascal COULON, gestionnaire de dépenses,
- Madame Hélène CUGNET, gestionnaire de dépenses,
- Madame Caroline DESCAMPS-LOSOWSKI, gestionnaire de dépenses,
- Madame Francesca DOS SANTOS, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Éric ROUSSELLE, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Jérémy DAVELU, chargé du suivi des dépenses,
- Madame Bertille MACREZ, chargée du suivi des dépenses,
- Madame Sylvie PETITPREZ, chargée du suivi des dépenses,

à l'effet de valider, sur l'ensemble des dossiers rattachés aux unités opérationnelles (UO) et centres prescripteurs dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé :

- dans l'application informatique financière de l'État CHORUS Formulaire, les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales,
- dans l'application informatique OSIRIS, les transactions liées à l'exécution des dépenses,
- dans l'application informatique GISPRO, les transactions liées à l'exécution des dépenses,
- dans l'application informatique CHORUS-DT (gestionnaires contrôleurs), les transactions liées à l'exécution des dépenses de déplacements.

Article 7 - Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Monsieur Youssef AIT SAID, chargé du suivi des dépenses,
- Madame Régine BICEP, chargé du suivi des dépenses,
- Madame Caroline CHIMOT, chargée du suivi des dépenses,
- Monsieur Jérémy DAVELU, chargé du suivi des dépenses,
- Madame Caroline DESCAMPS-LOSOWSKI, gestionnaire de dépenses,
- Madame Bertille MACREZ, chargée du suivi des dépenses,
- Madame Sylvie PETITPREZ, chargée du suivi des dépenses,
- Madame Caroline PRUDHOMME, chargée du suivi des dépenses,

à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'État - CHORUS, cette habilitation recouvrant les recettes non fiscales et rétablissements de crédits sur les UO dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 8 – Les décisions n°AB-DOS-08 du 10 avril 2019 et AB-DOS-08 Bis du 9 décembre 2019 sont abrogées.

Article 9 – Le secrétaire général de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est chargé de l'exécution de la présente décision et de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le **20 JAN. 2020**

André BOUVET





Décision n° N 2019-01

DÉCISION PORTANT NOMINATION D'UN CORRESPONDANT D'IDENTITOVIGILANCE

A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Directeur

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2017.45 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18/12/2017 nommant Monsieur Rémi COURBIL Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision n° DS 2017.79 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18/12/2017 conférant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Rémi COURBIL, Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie, notamment son article 2.4,

DÉCIDE

Article 1^{er} – Madame **Evelyne GUENOLE** est nommée correspondant d'identitovigilance de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie à compter du 01/01/2020.

Fait à Loos, le 27/11/2019

Docteur Rémi COURBIL
Directeur de l'ETS
Hauts-de-France - Normandie





Décision n° N 2019-02

DÉCISION PORTANT NOMINATION D'UN CORRESPONDANT D'IDENTITOVIGILANCE

A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Directeur

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2017.45 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18/12/2017 nommant Monsieur Rémi COURBIL Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision n° DS 2017.79 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18/12/2017 conférant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Rémi COURBIL, Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie, notamment son article 2.4,

Vu la décision n° N 2019-01 du Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie, portant nomination d'un correspondant d'identitovigilance à l'Établissement français du sang.

DÉCIDE

Article 1^{er} – Madame **Agnès WELSCHBILLIG** est nommée suppléante du correspondant d'identitovigilance de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie à compter du 01/01/2020.

Fait à Loos, le 27/11/2019

Docteur Rémi COURBIL
Directeur de l'ETS
Hauts-de-France - Normandie



Décision n° N 2019-03

DÉCISION PORTANT NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DE PHARMACOVIGILANCE

A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Directeur

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2017.45 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18/12/2017 nommant Monsieur Rémi COURBIL Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision n° DS 2017.79 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18/12/2017 conférant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Rémi COURBIL, Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie, notamment son article 2.4,

DÉCIDE

Article 1^{er} - Madame **Evelyne GUENOLE** est nommée correspondant de pharmacovigilance de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie à compter du 01/01/2020.

Fait à Loos, le 27/11/2019

Docteur Rémi COURBIL
Directeur de l'ETS
Hauts-de-France - Normandie



Décision n° N 2019-04

DÉCISION PORTANT NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DE PHARMACOVIGILANCE

A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Directeur

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2017.45 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18/12/2017 nommant Monsieur Rémi COURBIL Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision n° DS 2017.79 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18/12/2017 conférant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Rémi COURBIL, Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie, notamment son article 2.4,

Vu la décision n° N 2019-03 du Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie, portant nomination d'un correspondant de pharmacovigilance à l'Établissement français du sang.

DÉCIDE

Article 1^{er} – Madame **Danièle LAGNIEZ** est nommée suppléante du correspondant de pharmacovigilance de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie à compter du 01/01/2020.

Fait à Loos, le 27/11/2019

Docteur Rémi COURBIL
Directeur de l'ETS
Hauts-de-France - Normandie



Décision n° N 2019-05

DÉCISION PORTANT NOMINATION D'UN CORRESPONDANT D'HÉMOVIGILANCE

A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Directeur

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1221-35 et R. 1221-36,

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2017.45 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18/12/2017 nommant Monsieur Rémi COURBIL Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision n° DS 2017.79 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18/12/2017 conférant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Rémi COURBIL, Directeur de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie, notamment son article 2.4,

Vu la Décision n° N 2017-57 du Président de l'Établissement français du sang en date du 22/12/2017, portant nomination d'un correspondant d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle à l'Établissement français du sang.

DÉCIDE

Article 1^{er} - Madame **Agnès WELSCHBILLIG** est nommée suppléante du correspondant d'hémovigilance de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie à compter du 1^{er} janvier 2020.

Fait à Loos, le 27 décembre 2019

Docteur Rémi COURBIL
Directeur de l'ETS
Hauts-de-France - Normandie